

DECRET N° 2001-199 DU 20 JUIN 2001

Portant approbation des états financiers
du Bureau Béninois du Droit d'Auteur
(BUBEDRA) pour l'exercice clos au 31
décembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2000-55 du 14 février 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 2 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le Décret n° 93-114 du 25 mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001;

.../...

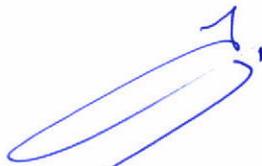
DECRETE

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour l'exercice clos au 31 décembre 1999, tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 juin 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



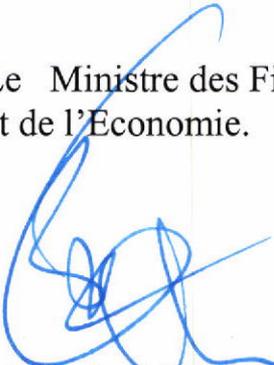
Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement, ,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie.



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de la Communication
et de la Promotion des Technologies
Nouvelles,



Gaston ZOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MCPTN 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-
DGIG DGDDI 5 BN -DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM-
IGAA 3 UNB - FASJEP 3 JO 1